

Séance de consultation publique



Consultation publique
La Briqueterie
Ville de La Prairie

24 OCTOBRE 2023
PROJET 9772301

Déroulement de la présentation

La démarche consultative

Règlement sur les PAE

Table ronde

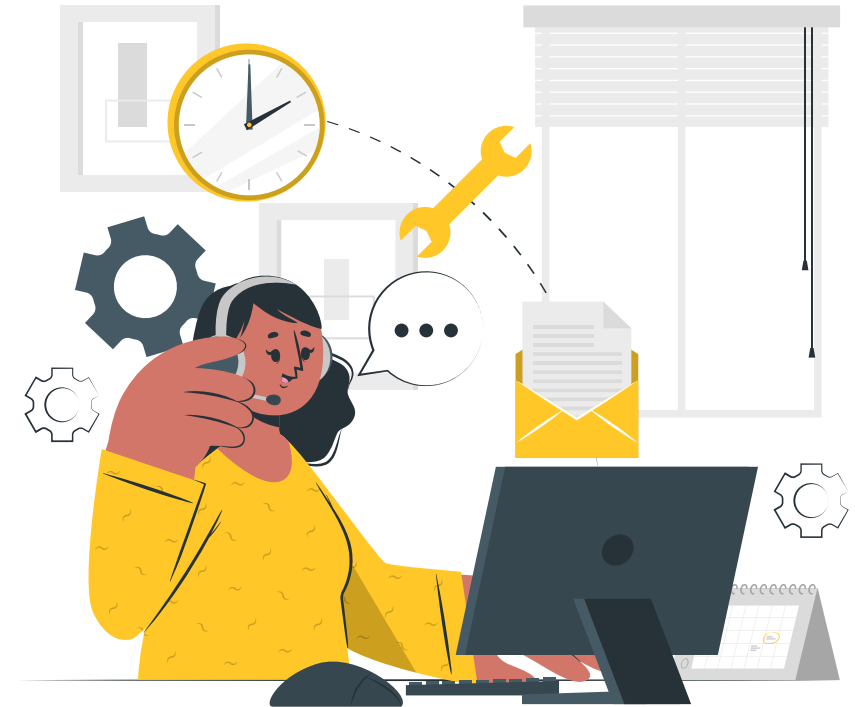


Section 01

La démarche consultative

Historique des étapes

- **3 séances de consultation et d'information** en 2020
- **3 séances virtuelles de présentation des concepts d'aménagement** issus de la communauté en 2021
- **1 séance de consultation** le 11 octobre 2023



Objectifs de la démarche participative

- Inclure les citoyens et citoyennes de La Prairie dans le processus de développement du site
- Recueillir les positions et les idées des citoyens et citoyennes concernant le développement de ce site
- Développer une vision concertée du développement du site de l'ancienne briqueterie

Objectifs de la séance

- Expliquer le **mécanisme d'un règlement sur les PAE**
- Obtenir de la rétroaction sur **l'équilibre à rechercher entre la place à laisser aux différents usages** dans le site

Prochaines étapes

Consultations

- Consultation citoyenne du 11 octobre
- Consultation citoyenne du 24 octobre



D'ici fin 2023

- Adoption d'un règlement sur les PAE
- Adoption d'un règlement de concordance pour conformité du schéma d'aménagement de la MRC du Roussillon



Section 02

Règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

Règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

- Se doter d'une **vision globale et cohérente** de l'aménagement d'une zone précise
- Obliger le ou les propriétaires à **respecter des objectifs et des critères d'aménagement** et de développement qui sont déterminés par la Ville



Sujets abordés dans un PAE

- **Fonctions urbaines** (usages)
- **Lotissement**
- **Mobilité** (réseau véhiculaire, réseau actif)
- **Aménagement extérieur** (parcs, espaces verts, zone tampon)
- **Développement durable** (gestion des eaux de ruissellement, îlots de chaleur)
- **Type et gabarit de construction**



Objectifs et critères d'évaluation



Exemple 1 : Mobilité

Objectif : Élaborer un **réseau piétonnier et cyclable sécuritaire et interrelié** avec les quartiers avoisinants.

Critères :

a) La planification du réseau **favorise les déplacements actifs**, autant à l'intérieur du milieu de vie que vers les quartiers limitrophes.

b) Des **parcours alternatifs** à la trame de rue et exclusivement dédiés aux piétons et cyclistes devraient être aménagés dans la perspective de **maximiser l'efficacité des trajets entre les pôles d'activités et d'offrir une expérience agréable et sécuritaire** aux promeneurs.

c) Les parcours alternatifs devraient être **revêtus de matériaux perméables** et ne pas empiéter sur un milieu humide.

Objectifs et critères d'évaluation



Exemple 2 : Architecture

Construire des **bâtiments à haute efficacité énergétique** dotés d'une
Objectif : **architecture contemporaine** qui se reflète autant dans les **formes** de
ceux-ci que des **matériaux utilisés**.

Critères :

a) La conception des bâtiments devrait permettre **d'optimiser la performance écologique de la construction.**

b) L'utilisation de matériaux durables et de qualité devrait contribuer à **rehausser l'apparence extérieure des bâtiments.**

c) La diversification des styles architecturaux au sein d'un ensemble de bâtiments voisins est favorisée de manière à **éviter la monotonie du paysage urbain.**

Étapes de réalisation d'un PAE

1 Dépôt d'un PAE par le propriétaire du site concerné

3 Décision du conseil municipal lors d'une assemblée publique

5 Tenue d'une assemblée de consultation publique

7 Entrée en vigueur ou abandon du projet de règlement

2 Évaluation par le CCU et recommandation au Conseil municipal

4 Enclenchement du processus de modification réglementaire – adoption projet de règlement

6 Processus des personnes habiles à voter (registre)

Limite d'un PAE

Ne peut pas inclure des **normes spécifiques** puisque ce n'est pas un règlement de zonage.

Avantage d'un PAE

Soumis à la **consultation publique**, et aux personnes habiles à voter (registre), puisque nécessite un amendement réglementaire portant sur les usages permis, les hauteurs et superficies des constructions, etc.



Des questions sur les PAE ?

Section 03

Table ronde

Un équilibre à trouver entre des fonctions interreliées

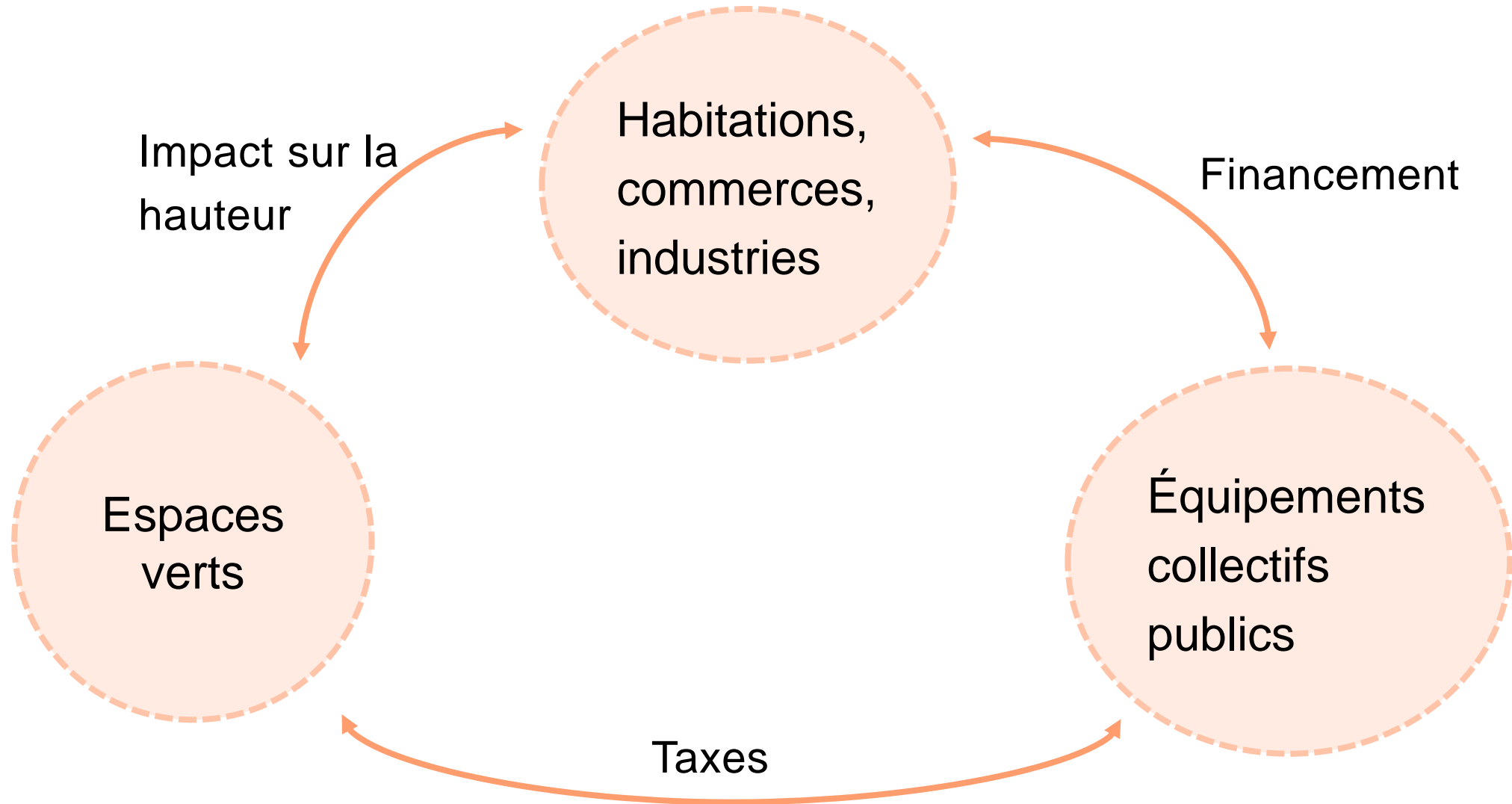


Table ronde

Recherche de l'équilibre d'utilisation de l'espace entre les différents usages :

- Espaces verts
- Équipements collectifs publics
- Habitations, commerces, industries (hauteur, superficie)



Merci